



Union Fédérale CFDT des Cheminots et Activités Complémentaires

Fédération Générale des Transports et de l'Équipement

47-49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
Tél. : 01 56 41 56 70 - Fax : 01 56 41 56 71
Mel : cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr
Site internet : www.cfdtcheminots.org

SNCF
Monsieur François NOGUE
Directeur des Ressources Humaines
34 rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS CEDEX 14

Madame Patricia LACOSTE
Directrice des Trains
40 avenue des Terroirs de France
Bâtiment Bercy Expo
75611 PARIS CEDEX 12

Réf : EF-03/2010
Objet : Préavis de grève

Paris, le 30 mars 2010

Monsieur le Directeur,
Madame la Directrice,

Lors de la rencontre du 17 mars 2010, les Fédérations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA, CFDT ont développé et argumenté les 7 points revendicatifs de la DCI Nationale.

- Etablissements voyageurs multi métiers mono activité
- Dédicace de roulements
- Déclinaison des 300 emplois supplémentaires accordés sur le budget 2010
- Indemnité de modification de commande (IMC)
- Statut des ASCT affectés à la LAF
- Méthodes de management et critères d'appréciation des ASCT
- Notations

Les débats et échanges contradictoires que nous avons pu avoir, montrent que le nombre de points de désaccord reste important.

Ces points touchent à l'organisation de la production et aux conditions de vie et de travail des personnels des ECT. Le malaise qui s'exprime au quotidien, les grandes inquiétudes sur l'avenir des ECT, sur les futurs périmètres d'exercice du métier, doivent conduire à d'autres réponses de votre part !

Face à cette situation, la CFDT cheminots, conformément à l'article L2512.2 du code du travail, vous dépose un préavis de grève à partir du mardi 06 avril 2010 à partir de 20h00, reconductible par période de 24h.

Ce préavis couvre l'ensemble du personnel des ECT et ceux appelés à les remplacer.
Il est motivé par les exigences suivantes :

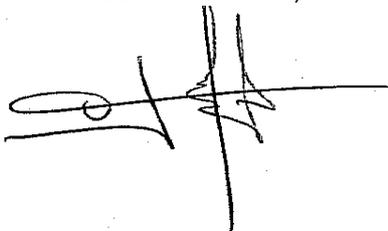
- L'arrêt de la mise en place de tous nouveaux Etablissements multi métiers mono activités.
- Mise en place d'un référentiel national sur la sécurisation et valorisation du parcours professionnel des ASCT.
- Maintien de la mixité de charges dans les roulements et à la réserve
- Respect des engagements de la DDT de mai 2006 sur la réduction des délais d'ancienneté
- Mise en place immédiate d'un dispositif pérenne pour la notation des agents en reconversion
- Augmentation du coefficient RCM avec intégration équipement trains sensibles
- IMC : application du RH 0677 Ch. 4 art. 6 .3 sans interprétation.

La CFDT est disponible pour engager les négociations sur les revendications exprimées dans le cadre de ce préavis.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT Cheminots

Le secrétaire national,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Fernandez', written over a horizontal line.

Eric FERNANDEZ